

► **Les modèles voyageurs : une ingénierie sociale du développement**

Sous la direction de Jean-Pierre Olivier de Sardan
et Ilka Vari-Lavoisier



La GIRE : un modèle voyageur confronté à la revanche de territoires

La gouvernance de l'eau au Burkina Faso

Catherine Baron

Yamba Siri

Anne Belbéoc'h

RÉSUMÉ

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) illustre les modèles voyageurs standardisés qui circulent à l'échelle internationale. En se référant aux travaux sur les modèles voyageurs, cet article mobilise les concepts de (dé)territorialisation/(re)territorialisation et de « revanche des contextes ». Il décrypte le voyage de la GIRE jusqu'au Burkina Faso, qualifié de *success story* du fait d'un mimétisme institutionnel. Mais si les dispositifs institutionnels sont conformes aux principes du modèle, l'opérationnalisation aux échelles locales rencontre des résistances, symboles d'une revanche des territoires. Les conflits documentés traduisent la non-adhésion des populations à cette GIRE institutionnelle qui marginalise les règles pré-GIRE, éléments structurant des territoires locaux de l'eau.

MOTS-CLÉS

gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), modèle voyageur, revanche des territoires, (dé)territorialisation, (re)territorialisation, conflits, Burkina Faso

Introduction

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est une illustration de « modèles voyageurs » (Behrends *et al.*, 2014; Olivier de Sardan, 2021) standardisés qui circulent à l'échelle internationale depuis les années 1990. La définition du Global Water Partnership (GWP, 2000: 24), communément admise, met l'accent sur un « processus qui favorise le développement et la gestion coordonnés de l'eau, de la terre et des ressources connexes, en vue de maximiser, de manière équitable, le bien-être économique et social en résultant, sans pour autant compromettre la pérennité d'écosystèmes vitaux » avec pour objectif la préservation des ressources en eau. Ce modèle – ou référentiel – repose sur des principes élaborés lors de conférences internationales (Dublin et Rio, 1992): l'eau comme bien économique; la participation de l'ensemble des parties prenantes, notamment des femmes; et la gestion par bassin versant¹. Des acteurs globalisés tels que le GWP et les bailleurs ont diffusé ces principes à l'échelle internationale, les experts internationaux et agences de l'eau y contribuant à travers des coopérations institutionnelles (Petit & Baron, 2009; Siri, 2021).

Des auteurs ont montré les limites de ce modèle, notamment le décalage entre théorie et pratiques (Molle, 2008) ou la faible acceptabilité sociale aux échelles locales. Peu d'auteurs ont abordé le voyage de la GIRE à travers les processus de (dé)territorialisation et (re)territorialisation (Behrends *et al.*, 2014) qui marquent les étapes de sa circulation. Ceux-ci apparaissent comme des facteurs d'innovation et expliquent les transformations du modèle et la reformulation de certains principes au cours du transfert. Ce dernier n'est donc pas perçu comme un processus linéaire (avec un point de départ qui correspond à la formulation du modèle et un point d'arrivée pour identifier ce qui change à la réception), mais comme soumis à des phénomènes de rétroaction. Des changements peuvent apparaître à la fois là où le modèle a été créé et là où il est transféré, et ce, tout au long du voyage. Ainsi, la finalité n'est pas prédéterminée et il existe une possibilité de choix entre une pluralité de modèles. Nous n'assimilons pas le territoire au contexte comme le font Behrends, Park et Rottenburg (2014), mais nous le considérons

1 Le bassin versant est un territoire géographique qui correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même exutoire.

comme structuré par des rapports de pouvoir (Di Meo, 1998)² et par des règles (formelles, informelles). Nous nous interrogeons alors sur la manière dont les règles locales qui structurent les territoires, que nous qualifions de règles pré-GIRE, ont été reconnues ou ignorées dans les politiques de l'eau influencées par la GIRE.

Cet article discute ce voyage de la GIRE jusqu'à son implantation dans un pays soudano-sahélien, le Burkina Faso, présenté comme une « success story » par ses promoteurs. Nous analysons, à travers une étude de cas située dans le sous bassin de Ziga, la manière dont les dispositifs institutionnels et organisationnels de la GIRE rencontrent des territoires structurés par des règles endogènes pré-GIRE de protection des ressources en eau. Ceci peut donner lieu à des effets inattendus, à une confrontation conflictuelle ou, plus rarement, à une hybridation des règles. Documenter « la revanche des contextes » suppose donc de prendre en compte la diversité de ces réalités.

La méthodologie repose sur une revue de la littérature académique et sur divers documents (lois, décrets, documents-cadres de la politique nationale de l'eau, rapports d'expertise, littérature grise, manuels de formation et de procédures). Nous avons conduit des entretiens semi-directifs (15 entre 2017 et 2019) auprès des acteurs institutionnels qui ont contribué au transfert du modèle dès les années 1990 et ceux qui en ont la charge actuellement (les ministères, le Secrétariat permanent de la GIRE, le directeur général des agences de l'eau burkinabé, l'Office national de l'eau et de l'assainissement). D'autres (10) ont été conduits auprès de bailleurs (l'Agence danoise de développement international, l'Union européenne), d'experts (l'Office international de l'eau) et d'agences de l'eau françaises et hollandaises. En parallèle, des enquêtes ont été réalisées dans le sous bassin de Ziga, dans le Nakanbé. Entre mars et juin 2018, 45 personnes ont été interviewées, et des compléments d'enquêtes ont été réalisés en 2019 et 2020. Il s'agit d'autorités coutumières, d'occupants des berges du barrage de Ziga, de maraîchers, de responsables de Comités locaux de l'eau (CLE), d'associations locales et de personnes-ressources identifiées à cette échelle.

2 Le territoire s'inscrit à la fois dans l'ordre de la matérialité (réalité concrète) et dans le rapport « émotionnel », vécu, de l'homme à la terre (dimension immatérielle). Il participe de l'ordre des représentations collectives, sociales et culturelles (Di Meo, 1998: 108).

Cet article est structuré en deux parties. Dans un premier temps, une revue de la littérature fournit un cadre d'analyse pour discuter la GIRE comme modèle voyageur et pour rendre compte de sa traduction dans la politique de l'eau au Burkina Faso. Dans un second temps, nous nous situons à l'échelle locale pour décrypter la « revanche d'un territoire » à travers l'étude d'un conflit exacerbé par l'introduction de règles de la GIRE.

1. La GIRE comme modèle voyageur : de sa formulation à sa traduction au Burkina Faso

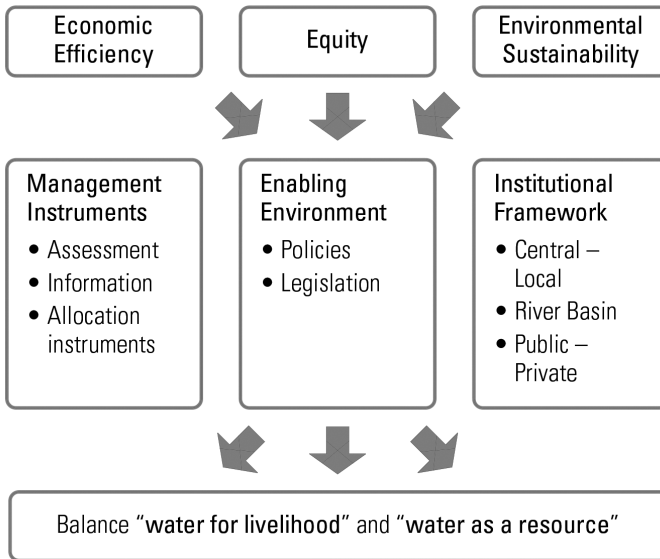
Dans les années 1990, le secteur de l'eau a été marqué par des débats à l'échelle internationale pour concevoir un modèle de gestion des ressources qui assurerait leur protection, dans un contexte de pression accrue sur les ressources. Le modèle de la GIRE, considéré comme le plus efficace face à ces enjeux, a été promu et a voyagé à travers le monde, notamment en Afrique.

La définition consacrée de la GIRE est diffusée par le GWP, notamment par Jønch-Clausen³, acteur clé de la mise en récit. Son schéma, véhiculé dans de nombreuses arènes, reprend les trois piliers du développement durable (économie, environnement et équité) mais, paradoxalement, il ne met pas au centre la finalité, à savoir la protection des ressources (voir figure 1).

La GIRE repose sur des principes (dé)territorialisés, adaptables en tout temps et en tout lieu : le premier définit le bassin versant comme l'échelle pertinente pour une gestion efficace de l'eau ; le deuxième préconise la participation de toutes les parties prenantes (usagers, planificateurs, décideurs) à la gestion de l'eau, à travers des plateformes multi-acteurs ; le troisième insiste sur le rôle essentiel des femmes en matière d'approvisionnement, de gestion et de préservation de l'eau ; le quatrième, le plus controversé (Julien, 2012), postule l'eau comme bien économique.

3 À la tête du Comité technique du GWP de 1996 à 2003.

Figure 1 : « Les trois piliers de la gestion intégrée des ressources en eau : instruments de gestion, environnement favorable et cadre institutionnel »



Source : GWP, élaboré par Jøneh-Clausen (2004: 16).

La GIRE a donné lieu à une abondante littérature académique⁴ reflétant les débats (Gallego-Ayala, 2013) : s’agit-il d’un concept (Molle, 2008; Biswas, 2004), d’un idéal-type (Allouche, 2016), d’un référentiel (Muller, 2009) ou d’une politique visant une gestion rationnelle des ressources en eau afin de promouvoir une « bonne gouvernance » ? Les réponses varient selon les auteurs, les courants de pensée et l’ancrage disciplinaire (Petit & Baron, 2009). Certains considèrent la GIRE comme un concept mou, un concept « nirvana » (Molle, 2008). D’autres évoquent la fin d’un paradigme au profit de notions telles que le « water security », le « nexus eau-énergie-alimentation » (Benson *et al.*, 2015) ou le changement climatique (Allouche, 2016). Si la GIRE reste le cadre de référence pour les politiques de protection des ressources en eau à l’échelle du bassin versant, les chercheurs insistent sur son faible ancrage théorique.

4 Voir la revue *Running Water* publiée par le Global Water Partnership (19 numéros entre 2001 et 2014) ou le rôle joué par l’International Water Management Institute (IWMI).

Nous présentons, tout d'abord, une revue de la littérature de la GIRE comme modèle voyageur et les trois moments du transfert. Puis nous rendons compte de la traduction de la GIRE sur le plan institutionnel au Burkina Faso, qualifié de « success story ».

1.1. La GIRE : les étapes du transfert d'un modèle voyageur

Depuis 2010, un nombre croissant de travaux abordent la GIRE comme modèle voyageur. Ils se réfèrent aux *policy transfer theories* en privilégiant le concept de circulation des modèles et en se démarquant d'approches en termes de mimétisme. La critique porte sur l'importance conférée aux organisations internationales dans la diffusion des réformes néolibérales, ce qui supposerait la convergence de politiques publiques nationales sans s'interroger sur la réception du modèle et sur le rôle des intermédiaires dans la circulation des idées. En effet, les politiques transférées font l'objet d'interprétation et d'adaptation aux contextes nationaux (en fonction des politiques sectorielles déjà existantes, des institutions présentes, des enjeux politiques nationaux). Des travaux sur la GIRE identifient une hybridation entre modèles internationaux et transnationaux (Hassenteufel, 2005), remettant en cause l'idée de convergence. Clavier (2013) montre que les contextes peuvent être un frein à l'appropriation de ces politiques globales ou, au contraire, un catalyseur. Dumoulin et Saurugger (2010) soulignent enfin l'importance de l'historicité des acteurs et des processus, ainsi que le caractère non prédéterminé, aléatoire, des mécanismes de transfert. La plupart de ces travaux se fondent sur des études de cas, notamment dans les contextes africains (Mehta *et al.*, 2016).

Pour rendre compte du voyage de la GIRE, nous retiendrons les trois moments du transfert identifiés dans la littérature (Olivier de Sardan, 2021) : la mise en récit, la mise en théorie et en dispositifs, et la mise en réseau.

Comme tout modèle voyageur, la GIRE a fait l'objet d'une mise en récit. Selon certains auteurs (Allan, 2003 ; Gallego-Ayala, 2013 ; Allouche, 2016), elle puise ses racines dans des expériences anciennes (comme la création, en 1933, de la Tennessee Valley Authority aux États-Unis), qui n'ont pas influencé les politiques publiques. Si le point de départ de la GIRE est souvent associé à la conférence de Mar del Plata (1977) (Petit & Baron, 2009), la formulation des principes fondateurs date des années 1990 – ce

qui correspond à l'échec de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA, 1980-1990). Certains (Allouche, 2016) y voient le basculement d'enjeux liés à l'accès à l'eau potable vers la préservation des ressources, en lien avec des préoccupations environnementales. Nous considérons que l'on assiste au contraire à une convergence de ces enjeux à travers un même principe, l'eau comme bien économique afin de lutter contre sa rareté (Molle, 2012: 25).

Sa diffusion mondiale commence en 1992, avec deux moments clés: la conférence de Dublin et celle des Nations unies sur l'environnement, à Rio, où sera publicisée la notion de développement durable. Allouche (2016: 424) insiste sur les différences de logiques: Rio, conférence qualifiée de politique, valorise les dimensions économiques et sociales de l'eau, tandis que Dublin, plus technique, privilégie la seule vision de l'eau comme bien économique, retenue dans la GIRE. Le rôle de la coopération danoise (Danida) est important. Ayant été impliqués dans la DIEPA, les experts danois lancent la *Nordic freshwater initiative* (NFI) pour réfléchir à des principes de « gestion intégrée des ressources en eau » pouvant être « injectés » lors de la conférence de Rio (Cherlet & Venot, 2013: 484, citant Jønch-Clausen, 1992). Le modèle voyageur suppose une expérience fondatrice. Dans le cas de la GIRE, elle renvoie au modèle français (Allouche, 2016: 420), avec le bassin versant comme échelle de gestion pertinente. Les agences de l'eau françaises contribueront à la diffusion de cette vision de la GIRE par l'intermédiaire de l'Office international de l'eau (OIEau) qui promeut une vision institutionnelle.

Dans le contexte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD, 2000-2015), la GIRE poursuit son voyage et se diffuse dans de nombreux pays, notamment africains, où elle devient le modèle de référence (Gallego-Ayala, 2013). Les objectifs du développement durable (ODD, 2015-2030) remettent en cause des approches sectorielles au profit d'une vision en termes de « nexus » (eau-énergie-alimentation), mais, paradoxalement, cela impacte peu le modèle GIRE.

La mise en théorie et en dispositifs de la GIRE renvoie aux quatre principes qui se déclinent à travers des dispositifs institutionnels et organisationnels, et des règles opérationnelles. Jønch-Clausen (2004) les détaille dans une « boîte à outils » de la GIRE (*ToolBox on IWRM*), conçue à partir des « bonnes

pratiques » identifiées à l'échelle internationale. Cela suppose : (1) un cadre institutionnel adéquat ; (2) des dispositifs législatifs et réglementaires pour une gestion durable des ressources ; (3) des structures organisationnelles assurant la participation de tous les usagers ; et (4) des instruments (information, évaluation, etc.).

La distinction entre le référentiel (principes), les dispositifs (institutionnels et organisationnels) et les instruments fournit une grille d'analyse pour interpréter le processus de (dé)territorialisation et de potentielle (re) territorialisation. Nous posons comme hypothèse que ce sont les règles de mise en œuvre de la GIRE qui peuvent faire l'objet d'interprétations, de contournements aux échelles locales, alors que les principes à la base du modèle sont peu discutés, même si les acteurs locaux n'y adhèrent pas. Ceci traduit les rapports de pouvoir aux différentes échelles (locales, nationales et internationales) et des conflits de valeurs. Une autre hypothèse renvoie à l'idée que si le processus de (dé)territorialisation permet la diffusion des principes du modèle GIRE, il explique aussi son rejet par les populations au niveau local. Une (re)territorialisation supposerait des dispositifs et instruments de protection des ressources intégrant les pratiques et les règles locales, encadrées dans un territoire et reconnues comme assurant la protection des ressources. Le cas du Burkina Faso permet de discuter ces hypothèses.

1.2. Traduction de la GIRE dans la politique de l'eau au Burkina Faso : un processus de (dé)territorialisation

Certains auteurs affirment, de façon provocatrice, que « *IWRM really came from Africa* » (Allouche, 2016 : 424). Il serait plus juste de présenter l'Afrique comme un terrain d'expérimentation de la GIRE (Mehta *et al.*, 2016 : 391), notamment l'Afrique australe⁵. Néanmoins, l'expérience fondatrice africaine se situerait en Ouganda (Cherlet & Venot, 2013 ; Mehta *et al.*, 2016). L'agence danoise de développement international était présente dans le pays et un responsable ougandais était impliqué dans le Danish Hydraulic Institute (DHI) ; ceci expliquerait l'appui de Danida à un projet pilote conduit en Ouganda entre 1993 et 1994 (Cherlet & Venot, 2013). Cette expérience sera

5 Voir *Water Alternatives* (2016, octobre), 9(3), consacré à la GIRE en Afrique australe : <https://www.water-alternatives.org/index.php/current-volume/305-issue9-3>.

répliquée au Burkina Faso (1998-2001) et ce dernier contribuera, à son tour, à la diffusion de la GIRE en Afrique de l'Ouest, devenant une « *success story* relais » (Olivier de Sardan, 2021).

La mise en récit de la GIRE au Burkina Faso reprend les arguments véhiculés à l'échelle internationale sur la « bonne gouvernance de l'eau » et la protection de l'environnement.

Le discours de justification de la formulation de la première politique de l'eau (1976) est lié à la sécheresse de 1973-1974. Elle se caractérise par une vision technique, stato-centrée. Une rupture intervient dans les années 1990 avec la nécessité de changer de mode de gouvernance face aux enjeux environnementaux, aux migrations qui font pression sur la demande en eau et à la sécurité alimentaire. La critique d'une approche centralisée ouvre la voie à des modes de gouvernance de l'eau pluri-acteurs, préconisés à Dublin et à Rio (1992). Ces nouvelles orientations s'inscrivent dans le contexte du premier plan d'ajustement structurel (1991) qui fournit un cadre adéquat pour l'adhésion aux principes de Dublin (1992). Il existe cependant un agenda caché derrière ces préoccupations environnementales, à savoir l'approvisionnement en eau de Ouagadougou, la capitale. La Banque mondiale accepte de financer un barrage pour alimenter la ville sous condition d'adoption d'une réforme du secteur de l'eau en cohérence avec les principes de Dublin – notamment l'eau comme bien économique (Baron, 2014). La GIRE peut donc être mise à l'agenda. Ainsi, il existe une concomitance, rarement explicitée, entre des enjeux urbains, jugés prioritaires par l'État, et l'adhésion « contrainte » à des préconisations internationales ciblées sur l'environnement. Cette priorité vient se heurter, par ailleurs, aux besoins en eau pour l'agriculture dans un pays où les enjeux de sécurité alimentaire sont prégnants et peuvent se traduire aux échelles locales par des conflits.

La mise en réseau de la GIRE au Burkina Faso a été rendue possible grâce à l'ancrage, dans le pays, d'acteurs internationaux qui ont rencontré des adhésions (ou des oppositions) à l'échelle nationale.

La Coopération danoise (Danida) et l'Agence suédoise pour la coopération au développement international (ASDI), en collaboration avec le GWP, ont été des acteurs clés de la diffusion de la GIRE au Burkina Faso. Le nom de

Bente Schiller, Première Conseillère et Conseillère technique en eau et assainissement à l'ambassade du royaume du Danemark au Burkina jusqu'en 1993, est citée par tous les acteurs de la GIRE (entretien mené avec F.K. et M.C., SP-PAGIRE, juillet 2017). Un moment phare a été l'organisation de la conférence régionale sur la GIRE en Afrique de l'Ouest, tenue à Ouagadougou en 1998 avec l'appui de ces bailleurs. À partir de là, le Danemark a sollicité l'assistance technique d'un bureau d'étude danois (AT-COWI) pour appuyer le Burkina Faso dans la formulation de sa politique GIRE. D'autres bailleurs (Millennium challenge account, Union européenne, Banque mondiale) se sont, par la suite, impliqués dans la promotion de la GIRE au Burkina Faso. Le rôle de l'OIEau a été déterminant pour la diffusion de l'expérience française (basée sur les agences de l'eau, des mécanismes de concertation et des financements spécifiques comme les redevances). Par ailleurs, des bureaux d'études, des ONG ainsi que des instituts de formation et de recherche⁶ ont contribué à la traduction des principes de GIRE dans des dispositifs. L'implication de ces acteurs, porteurs de leur propre vision de la GIRE, a eu pour effet un éclatement des programmes, certains ayant choisi de se focaliser sur des segments de la GIRE (soutien au cadre institutionnel, à la formalisation des agences de l'eau et des comités locaux de l'eau, à la police de l'eau, etc.).

Cependant, ces acteurs internationaux n'auraient pas pu diffuser ce modèle sans l'adhésion d'acteurs institutionnels nationaux. Les entretiens (F.K. et M.C. au SP-GIRE, 2017) font ressortir le rôle clé de S.D., ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique de 1995-1999, puis de 2002-2008, dans la mise sur agenda gouvernemental de la GIRE. Un remaniement ministériel a lieu en 2002 pour renforcer le pouvoir de ce ministère, avec la création d'une Direction générale des ressources en eau (DGRE) sous sa tutelle. Le Plan d'action de la GIRE (PAGIRE) sera approuvé en 2003. Le Secrétariat permanent de la GIRE (SP-GIRE), conçu pour assurer le suivi et évaluer la mise en œuvre, est placé sous la tutelle de la DGRE qui acquiert une position dominante dans le jeu institutionnel (Cherlet & Venot, 2013). Ce pouvoir est renforcé par le fait que les Agences de l'eau ne sont pas fonctionnelles. Une controverse va émerger quant à l'ancrage institutionnel du SP-PAGIRE :

6 L'International Water Management Institute (IWMI), le 2IE-Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement, ainsi que le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

plutôt que de dépendre de la DGRE, l'option (soutenue par les bailleurs) de le rattacher directement au ministère est actée en 2010. Derrière ce jeu institutionnel se jouent des conflits de pouvoir au sein du régime. Cela reflète aussi le maintien d'une centralisation du pouvoir et le faible ancrage local de la GIRE (Cherlet & Venot, 2013), en contradiction avec la décentralisation⁷ et l'approche participative. Cette (dé)territorialisation des dispositifs institutionnels engendrera des blocages aux conséquences encore manifestes aujourd'hui.

Ces jeux d'acteurs montrent le souci de traduire les principes de la GIRE dans un cadre institutionnel et politique en conformité avec le modèle de référence dès 1995. Pourtant, deux visions de la GIRE vont s'opposer à l'échelle du pays : l'une, institutionnelle, adopte une approche « top-down » ; l'autre, marginalisée, privilégie une approche « bottom-up » et préconise la reconnaissance des règles locales pour une gouvernance partagée et une politique de l'eau inclusive et pérenne. M. D., ancien Directeur régional de l'Hydraulique dans le Sud-Ouest, a été un acteur clé de cette expérimentation de la « GIRE avant la GIRE » (entretiens avec M. D., 2017 et 2019) et a posé les fondements d'une GIRE locale à l'échelle de la région du Sud-Ouest.

Le modèle voyageur GIRE a également fait l'objet d'une mise en théorie et en dispositifs. Il s'est tout d'abord agi de fournir un cadre institutionnel à cette nouvelle politique, avec le projet pilote du Nakanbé (MEA, 1999) ; l'adoption de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau⁸ (MAHRH, 2001) ; et la publication d'un document de synthèse (MAHRH, 2001).

L'État burkinabé a ensuite décliné en trois étapes⁹ les principes de Dublin dans un cadre institutionnel de référence, devenant un modèle dans la sous-région.

7 Les lois de décentralisation datent de 1993 et les textes d'orientation de la décentralisation de 1998. Mais le transfert de compétences aux communes en matière d'eau ne sera effectif qu'en 2009 (décret n°2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE portant transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes, dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement).

8 Loi n°002-2001/AN portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

9 Pour plus de détails sur ces trois phases, voir Wetta *et al.* (2017: 18-19).

La première correspond au Plan d'action pour la GIRE (PAGIRE, 2003-2008), avec la création d'instances politiques et techniques, et d'un cadre juridique. La généralisation de la GIRE à l'échelle du pays devait avoir lieu lors d'une deuxième phase (2010-2015), en conformité avec les OMD. Elle devait correspondre à la mise en place des cinq agences de l'eau, des comités locaux de l'eau à l'échelle du pays ainsi que des organes tels que les comités de bassin, etc. (Ki *et al.*, 2013). C'est sur ce plan institutionnel que le Burkina Faso est présenté comme une « success story ». Pour autant, en 2021, bon nombre de ces dispositifs sont à l'état embryonnaire malgré les nombreux soutiens financiers et institutionnels (Siri, 2021). La troisième étape se distingue des précédentes avec une nouvelle dénomination, le Programme national pour la gestion intégrée des ressources en eau (PNGIRE, 2016-2030), qui privilégie des actions opérationnelles (police de l'eau, contribution financière pour l'eau, système national d'information, communication et plaidoyer, etc.).

Ainsi, si l'on considère le cadre institutionnel et législatif, les principes retenus par le Burkina Faso sont conformes aux principes de la GIRE. On pourrait donc parler de mimétisme ou d'« isomorphisme institutionnel » (Di Maggio & Powell 1983). Pourtant, des études montrent leur difficile opérationnalisation (Wetta *et al.*, 2017; Siri, 2021), notamment sur le plan organisationnel (exemple des comités locaux de l'eau, Venot *et al.*, 2014; Siri, 2021). Ce mimétisme est rendu possible par une (dé)territorialisation de ces dispositifs dans le sens où les promoteurs de la GIRE s'inscrivent dans une approche « top-down » et considèrent qu'il n'est pas nécessaire de les reformuler pour les adapter au contexte. Pour traiter la question de la (re) territorialisation, il convient de se situer aux échelles locales, au niveau des règles opérationnelles de mise en œuvre soumises à des interprétations et des contournements, et qui peuvent refléter la « revanche des territoires ».

2. La revanche des territoires : compromis ou rejet de la « greffe GIRE » aux échelles locales ?

Le modèle GIRE rencontre des adhésions ou des résistances au cours de son voyage. Ainsi, « les perceptions et réactions des acteurs impliqués par la mise en œuvre du modèle voyageur font partie des contextes de mise en œuvre dont ils constituent des éléments centraux ». Ces « contextes pragmatiques » sont au cœur de la « revanche des contextes » (Olivier de Sardan, 2021), ce qui

suppose de prendre en compte les jeux d'acteurs et leur marge de manœuvre par rapport à des règles exogènes.

Pour analyser l'effectivité de la réception de la GIRE au Burkina Faso, nous nous situons à l'échelle locale, au niveau des outils de mise en œuvre. Leur confrontation avec des territoires structurés par des règles pré-GIRE a donné lieu à des configurations diverses. Elles illustrent une revanche des territoires, entre confrontation et hybridation, entre rejet et compromis. Pour en rendre compte, nous analysons l'introduction de la GIRE dans le bassin du Nakanbé, situé dans la région du Plateau Central au Burkina Faso (Annexe 1).

Plusieurs raisons justifient ce choix. Le bassin du Nakanbé, où est concentrée 40 % de la population burkinabé, comprend la capitale, Ouagadougou, ainsi que le barrage de Ziga qui alimente la ville en eau. Ceci engendre une forte pression sur les ressources en eau. La zone se caractérise par ailleurs par une concentration d'activités économiques, avec une intensification de l'exploitation minière affectant la qualité de l'eau. Face à ces enjeux (quantitatifs et qualitatifs), dès 1999, un projet pilote a été conçu au niveau du bassin hydrographique du fleuve Nakanbé, fleuve non pérenne, soumis aux aléas climatiques¹⁰. Il s'agissait d'expérimenter certains principes de la GIRE (MEA, 1999: 9), à savoir la mise en place de l'Agence de l'eau du Nakanbé (AEN) et des comités locaux de l'eau (CLE). Ces principes ont rencontré des règles endogènes, pré-GIRE, qui structuraient ce territoire. En effet, le bassin du Nakanbé est situé en territoire mossi, ethnie majoritaire « autochtone » à organisation centralisée à partir de royaumes. Au sein de leur zone d'influence, une distinction existe toujours entre le Naaba (roi ou chef de canton), responsable du pouvoir politique, et le Teng'soba (chef de terre), descendant des premiers occupants. La gestion coutumière des retenues et cours d'eau est assurée par le chef de terre, la terre et l'eau étant indissociables et constituant un système (Jacob, 2007). Ces instances régulent les conflits liés à l'eau et à l'accès aux terres agricoles.

La réception de la GIRE dans un territoire structuré par de tels rapports de pouvoir a induit des effets imprévus que nous proposons de décrypter.

¹⁰ Il prend sa source en zone sahélienne, au nord du Burkina Faso, et son alimentation a souffert de la baisse tendancielle de la pluviométrie (entre 650 et 800 mm par an) depuis les années 1980, marquée, en parallèle, par une hausse des températures et une aggravation de l'évaporation et de l'évapotranspiration.

2.1. Un territoire caractérisé par des conflits : la GIRE comme compromis institutionnalisé ou comme exacerbation de conflits ?

Un conflit, antérieur à l'arrivée de la GIRE, a affecté l'organisation du sous bassin de Ziga (Annexe 2), structuré autour d'un barrage et de règles « coutumières » de gestion des ressources. Dans quelle mesure l'introduction de la GIRE a-t-elle permis de dépasser un conflit d'usage ? Ou assiste-t-on à une confrontation de logiques antagonistes révélatrice de conflits de valeurs (Baron & Maillfert, 2021) ?

Dans les années 1990, l'accès à l'eau potable en milieu urbain, notamment dans la capitale, devient un enjeu politique majeur. En 1992, la décision est prise de construire un barrage à Ziga, à 40 kilomètres de Ouagadougou, financé par l'Agence française de développement et la Banque mondiale. Il sera mis en eau en 2000. D'une capacité de stockage de 208 000 000 m³, il a une seule vocation, l'approvisionnement en eau potable de Ouagadougou et de Ziniaré. La gestion du service d'eau potable dans les grandes villes relève de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), entreprise publique nationale (Baron, 2014). Elle est un acteur clé dans les débats sur la construction du barrage et sa gestion. Une étude d'impact environnemental et social est réalisée en amont (1994-1995) par un bureau d'études et donne lieu à un Plan gouvernemental d'atténuation des impacts sur l'environnement (PGAIE, 1998-2007) afin de dédommager les 8 500 personnes déplacées, correspondant à 17 villages localisés dans l'emprise du lac de barrage, et de défricher environ 8 900 hectares pour éviter l'eutrophisation du lac. Le PGAIE prévoyait plusieurs mesures concrètes comme les indemnités des déplacés, le soutien à des activités génératrices de revenu, la construction de trois retenues d'eau et 71 hectares pour les aménagements maraîchers (ONEA, 2013). Cette politique d'indemnisation, antérieure à la GIRE, s'est faite sans véritable participation des populations à l'élaboration des règles.

Néanmoins, lors de nos enquêtes (2018-2019), les populations ont souligné la détérioration de leurs conditions de vie, suite à la construction du barrage. Les recasements ont été réalisés dans des terres moins fertiles, les trois retenues d'eau ont rencontré des dysfonctionnements et la forte pression foncière dans la zone ne leur a pas permis d'exploiter des terres. Progressivement, les populations déplacées se sont réinstallées sur leur terroir d'origine ou dans un village voisin, et elles ont investi les berges du barrage, particulièrement fertiles.

La GIRE a été promue comme un outil efficient pour pacifier les conflits et assurer une « bonne gouvernance » des ressources. Diverses études menées par l'ONEA et l'AEN mettaient en évidence l'ensablement du barrage et sa pollution en raison des activités des maraîchers installés le long des berges. Afin de protéger le barrage et dans une logique de GIRE (gestion par bassin versant prenant en compte l'articulation entre l'amont et l'aval, et donc entre territoires urbains et ruraux), une bande de servitude a été délimitée¹¹. Déclarée « zone d'utilité publique », elle est matérialisée par des balises et correspond à des terrains s'étendant sur 100 mètres à partir des plus hautes eaux du barrage. L'AEN a financé cette activité grâce à la contribution financière sur l'eau (dispositif GIRE), avec l'appui de l'ONEA.

Ce dispositif technique symbolise la (dé)territorialisation de la GIRE. En effet, la distance de 100 mètres a été décidée selon des critères techniques définis par des hydrologues. Leurs calculs montrent qu'à partir de 100 mètres des plus hautes eaux, les zones sont inondables et relèvent donc des cours d'eau et retenues d'eau. Mais les enjeux fonciers et agricoles sont considérables compte tenu de l'importante superficie¹² que cette bande représente et de son intérêt pour les agriculteurs. Cette règle n'a pas été discutée avec les populations, ce qui souligne l'absence de concertation, pourtant au cœur de la GIRE. Par ailleurs, elle privilégie la préservation de la ressource plus que l'équité dans l'accès.

Malgré cette interdiction, les populations riveraines du barrage ont maintenu leur occupation des berges pour pratiquer le maraîchage¹³. Elles considèrent, en effet, ces zones comme parties intégrantes de leur territoire et se sont senties dépossédées de leurs terres fertiles assurant leur sécurité alimentaire, surtout en période d'étiage. Par ailleurs, elles contestent

11 Le décret n°2005-193/PRES/PM/MAHRH/MFB, portant procédures de détermination des limites des dépendances du domaine public de l'eau, et le décret n°2001-342/PRES/PM/MEE, portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement, donnent les modalités et les étapes à suivre pour délimiter la bande de servitude.

12 187 kilomètres de long.

13 Selon l'AEN, l'occupation des terres dans cette zone couvre 350 hectares, soit plus de 5 000 petites parcelles cultivées avec utilisation de produits chimiques polluants (AEN, 2019).

l'utilisation de « leur » eau pour approvisionner les populations urbaines de Ouagadougou.

Alors que la GIRE préconise la concertation et l'intégration des différents usages de l'eau avec finalité la protection des ressources, les arguments et solutions retenus pour traiter ce conflit entrent en contradiction avec ces principes. Selon un responsable de l'AEN, « Ziga est un barrage stratégique pour nous, dans notre espace de gestion, surtout avec sa vocation d'assurer la satisfaction de l'eau en quantité et en qualité pour la ville de Ouagadougou. Si nous, on ne prend pas soin de la retenue, c'est Ouaga qui aura des difficultés pour avoir de l'eau » (entretien, mars 2018). Au-delà des risques de tensions sociales en milieu urbain, ce sont aussi des critères technico-financiers qui priment sur les enjeux environnementaux. Le traitement de l'eau du barrage alourdirait les charges de l'ONEA, mettant en péril son équilibre financier, condition de l'aide des bailleurs (Baron, 2014).

Face à ces enjeux, l'AEN a sollicité la ministre de l'Eau en 2013, laquelle a pris la décision de faire intervenir la police de l'eau (dispositif GIRE) dans la bande de servitude pour mettre fin « aux installations anarchiques » (responsable de l'AEN, mars 2018). L'intervention de la ministre questionne sur le principe d'une gouvernance décentralisée, multi-acteurs, prôné par la GIRE. Entre 2015 et 2019, dix sorties conjointes ont été dénombrées avec une soixantaine de participants par mission (agents des Eaux et Forêts, police et gendarmerie nationale, ONEA et AEN). Des arrestations ont eu lieu, des personnes ont été verbalisées¹⁴ et de grandes superficies de cultures maraîchères détruites.

Ainsi, les outils de la GIRE mobilisés, à savoir la gestion par bassin versant, la bande de servitude et la police de l'eau, n'ont fait qu'exacerber le conflit et conduire à un blocage. Un maraîcher de la commune d'Absoya déclare :

Je suis celui qui a tout perdu à cause de la délimitation du barrage. Le barrage a pris toutes mes terres que m'a léguées mon père. La police de l'eau a détruit ce que nous avons cultivé sur les berges du barrage. Chaque fois, nous sommes en bagarre avec ces policiers de l'eau et personnellement même si on va se tuer, je vais continuer à cultiver sur les berges du barrage. (entretien, mars 2018)

¹⁴ Chacun a dû payer une amende de 250 000 francs CFA (380 euros).

2.2. Des conflits de valeur comme conséquence de la (dé)territorialisation liée à la GIRE

Le conflit documenté pourrait être interprété, en première analyse, comme un conflit d'usage entre eau domestique, urbaine, et eau agricole, rurale. Cette interprétation conduit à retenir des solutions de nature technique (police de l'eau, bande de servitude, etc.), reflets du processus de (dé)territorialisation. Or, nous considérons que, à la suite de l'introduction de la GIRE, le conflit a changé de nature et traduit un conflit de valeurs. Les représentations des populations locales renvoient à des systèmes de valeurs « endogènes » dans le sens où elles sont encadrées dans un territoire de l'eau défini par une historicité, par des règles d'accès et d'usage pré-GIRE, et par une vision des ressources (eau, foncier) comme constitutive d'un même système (Jacob, 2007). Avec la GIRE, ce sont d'autres valeurs, exogènes, qui sont introduites, sans être explicitées, interrogées, et qui se heurtent à ces valeurs « endogènes ». Quelques exemples précis reflètent cette confrontation entre des systèmes de valeur antagonistes et le choix assumé des autorités, chargées de mettre en œuvre la GIRE, de refuser des compromis.

2.2.1. Le « fétichisme du bassin versant¹⁵ »

Si l'on considère la règle de délimitation de la bande de servitude, un atelier avait été organisé en 2018 par une agence de l'eau hollandaise, dans le cadre d'une coopération institutionnelle, pour évaluer, avec les différentes parties prenantes, dans quelle mesure le critère des 100 mètres pouvait être révisé à la baisse. Les ingénieurs de l'Hydraulique s'y sont néanmoins opposés et le décret a été maintenu en l'état. Le rejet de cette tentative d'adaptation locale d'un dispositif GIRE traduit la prégnance de critères techniques, définis en dehors des réalités du territoire.

Les populations n'adhèrent pas à cette vision segmentée et technique de l'espace à l'échelle du bassin versant. La bande de servitude traverse par exemple plusieurs villages, ce qui rompt avec une organisation territoriale locale pensée à partir des villages. En effet, chaque village a un chef de terre qui organise la gestion des ressources à l'échelle de son territoire. Les

15 L'utilisation des expressions « fétichisme du bassin versant » (Graefe, 2014) ou « entité déterritorialisée » (Venot *et al.*, 2014) reflète sa dimension apolitique et technique.

villages étant indépendants, un chef de terre ne peut pas intervenir dans la gestion des ressources situées au-delà des limites de son village (Siri, 2021). Les autorités villageoises contestent donc la logique du bassin versant qui, selon le Naaba d’Absouya,

n’a pas d’intérêt pour nous car il s’agit d’un morcellement de notre village en plusieurs entités et portions qui se retrouvent dans des sous bassins différents. On ne peut pas nous regrouper, encore moins nous mélanger avec les populations qui sont dans d’autres villages avec qui nous n’avons pas les mêmes façons de gérer l’eau. Nous n’avons pas les mêmes pratiques rituelles consacrées à l’eau. Ce découpage est un signe de récupération des sources d’eau de nos ancêtres et nous le refusons afin de préserver notre identité et nos règles de gestion de l’eau. (entretien, mars 2018)

Les territoires locaux de l’eau, reflets d’organisations spatiales pré-GIRE, sont matérialisés par des autels d’eau (Siri, 2021). Selon les enquêtés, les sacrifices au niveau des autels d’eau sont des marqueurs identitaires et symboliques pour signifier l’appartenance à un territoire vécu. Ils symbolisent, spatialement, l’opposition à la bande de servitude.

2.2.2. Le mythe de la gouvernance participative

La GIRE est un modèle voyageur prônant une gouvernance participative et partagée, en réponse aux limites de la gestion centralisée. Des entités décentralisées, les CLE, ont donc été mises en place afin d’apporter des réponses aux problèmes et conflits locaux. Ils sont supposés agir comme « un forum de consultation au niveau local entre toutes les parties prenantes ayant un intérêt dans la gestion de l’eau à l’échelle d’un sous bassin » (Torou *et al.*, 2018: 2). Bien qu’il n’existe pas de décret d’application, des « kits » de constitution des CLE ont été conçus par des partenaires extérieurs (le GWP/RIOB¹⁶, des ONG, des bailleurs ou des acteurs institutionnels), sur le modèle français. Les CLE du sous bassin du Nakanbé sont composés de trois collègues : l’administration, les collectivités locales et les usagers (miniers, ONEA, maraîchers, éleveurs et pêcheurs). Dans le règlement intérieur et les statuts, aucune mention n’est faite des autorités coutumières et des femmes, ces dernières étant pourtant ciblées comme acteurs-clés dans l’un des principes

16 RIOB : Réseau international des organismes de bassin créé en 1994, voir <https://www.riob.org/fr>.

de la GIRE. De nombreux travaux ont montré la difficile opérationnalisation des CLE au Burkina Faso, compte tenu du manque d'appropriation par les acteurs locaux (Venot *et al.*, 2014; Torou *et al.*, 2018; Siri, 2021).

Le conflit que nous avons documenté dans la bande de servitude illustre ce décalage entre un mode organisationnel (dé)territorialisé, le CLE, et des structures qui lui préexistaient et assuraient une régulation ancrée dans le territoire. À titre d'exemple, dans un contexte de difficile opérationnalisation de la GIRE, l'ONEA avait soutenu, en 2004, la création de l'Union de groupement de la zone humide du barrage de Ziga (composée d'agriculteurs et d'éleveurs). Elle avait pour objectif d'assurer la protection des berges du barrage. Une de ses activités était le reboisement progressif des berges afin de « disposer d'une eau naturellement déchargée d'éléments polluants, de lutter contre la désertification mais également de contribuer à préserver l'environnement » (entretien avec le président de l'Union, juillet 2017). Elle sensibilisait aussi les maraîchers au respect de la bande de servitude afin de ne pas y exercer d'activités polluantes. L'ONEA soutenait financièrement cette Union. Afin de susciter l'adhésion des populations, les Naaba (autorités coutumières) avaient été associées au dispositif.

L'introduction de la GIRE et la mise en place des CLE ont cependant engendré une rupture. L'ONEA a arrêté son soutien financier à l'Union car l'entreprise paye la contribution financière sur l'eau à l'AEN, supposée assurer l'entretien des berges. Les populations impliquées dans l'Union se sentent délaissées: « Nous avons pris le risque et aujourd'hui, l'ONEA nous contourne pour aller voir l'AEN et la direction de l'environnement. Nous ne sommes pas contents de leur attitude » (entretien avec le président de l'Union, juillet 2017). Par ailleurs, le président de l'Union critique vivement la destruction par la police de l'eau des exploitations agricoles dans un pays où la sécurité alimentaire est un enjeu majeur et où la présence de points d'eau est un facteur d'attractivité pour les maraîchers, pêcheurs et éleveurs. Il en a résulté l'arrêt de l'entretien et de la surveillance des berges par les populations locales sous couvert de l'Union, même si elles poursuivent les opérations de reboisement qui leur rapportent quelques financements.

Un autre exemple est lié au rôle de régulation des autorités coutumières qui ne sont pas impliquées dans les CLE. Afin de trouver un compromis avec

les maraîchers installés dans la bande de servitude, les autorités coutumières ont été sollicitées, informellement, par les acteurs institutionnels de la GIRE. En acceptant de jouer ce rôle de médiateurs, on aurait pu penser qu'elles adhéraient aux principes de la GIRE. Mais, dans les faits, elles contestent certaines règles (comme la police de l'eau) et incitent les maraîchers à maintenir leur présence sur les berges, territoires qu'elles considèrent comme leur patrimoine. Ainsi, les autorités coutumières semblent valider une règle GIRE (en demandant aux populations de respecter la bande de servitude) mais, en tant qu'autorités locales, elles encouragent, en parallèle, les maraîchers à maintenir leur action dans cette zone interdite, pour renforcer l'adhésion des populations à leur autorité.

Ces exemples illustrent les résistances que rencontre, aux échelles locales, la diffusion de la GIRE. La dimension prescriptive des règles édictées par celle-ci ne permet pas une hybridation avec certaines règles pré-GIRE qui ont montré leur efficacité à assurer la protection des ressources (Siri, 2021). Par exemple, pour protéger la rivière à Ziga, le Naaba, par l'intermédiaire du Teng'soba, opère des sacrifices sur l'autel d'eau. Ces cérémonies sont organisées afin de demander aux esprits de veiller à ce que l'eau soit abondante, que les cours d'eau ne tarissent pas et que la production agricole soit bonne. Il existe des interdits comme celui de couper des arbres aux abords des sources d'eau et de prélever l'eau de certaines sources. En saison sèche, des cérémonies collectives d'entretien des retenues d'eau (enlèvement des déchets, plantation d'arbres totémiques aux abords des sources d'eau) sont organisées sur des portions des territoires de l'eau relevant de chaque chef de terre. Ces dispositifs contribuent, sous des modalités spécifiques, à la préservation des ressources.

Certes, ces règles pré-GIRE ne sont pas figées et elles connaissent des transformations liées à l'introduction de nouveaux systèmes de valeurs. En effet, si les autorités coutumières continuent de pratiquer les rituels sur les sources d'eau, les actions collectives liées à l'entretien des points d'eau ne renvoient plus aux mêmes logiques. Nos enquêtes montrent que les populations attendent désormais une rémunération pour effectuer les opérations de nettoyage des berges, activité qui relevait auparavant d'une contribution collective en travail non marchand. L'introduction de la GIRE, en instituant la règle du paiement de l'eau mais aussi des services rémunérés relatifs à sa préservation (reboisement, destruction des plantes envahissantes),

a exacerbé une marchandisation qui était en cours. La GIRE est perçue alors comme une opportunité pour certains dans la mesure où elle introduit de nouvelles valeurs, parfois en adéquation avec une évolution des pratiques au niveau local.

Pour autant, les résistances à l'introduction de règles exogènes traduisent la revanche de territoires et la difficulté actuelle à penser des règles hybrides, fondées sur des compromis institutionnalisés qui pourraient permettre un processus de (re)territorialisation. Celui-ci supposerait de s'inscrire dans un autre système de valeurs se référant aux eaux comme communs (Baron & Maillfert, 2021), et à des règles de gestion collective des ressources reflétant un bricolage institutionnel (Ostrom, 1990; Cleaver, 2002) et encadrées dans des territoires.

Conclusion

Comme le cas du Burkina Faso le montre, le voyage du modèle GIRE jusqu'à son implantation dans le pays est facilité par un processus de (dé)territorialisation et une vision apolitique. La GIRE préconise une « bonne gouvernance de l'eau », incitant à une coordination pacifiée entre des acteurs pourtant mus par des intérêts contradictoires. Lorsque le conflit persiste, la mobilisation d'outils « techniques » (comme la police de l'eau) prévaut. Le qualificatif de « success story » accolé à la GIRE au Burkina Faso renvoie donc à la traduction des principes de GIRE dans un cadre institutionnel certes très élaboré, mais il masque les résistances aux échelles locales et la revanche des territoires.

Par ailleurs, alors que la dimension territoriale de la GIRE est présentée comme centrale (gestion par bassin versant reliant amont et aval), nous avons montré qu'il n'en était rien: la vision (dé)territorialisée qui prévaut explique sa difficile réappropriation aux échelles locales. Dans les contextes étudiés au Burkina Faso, les territoires locaux de l'eau sont structurés par des marqueurs spatiaux (les autels de l'eau), lesquels permettent de circonscrire un espace de gestion en fonction de règles encadrées dans un territoire et qui reflètent une certaine vision du monde, un système de valeurs. Ce décalage entre règles prescrites et règles endogènes est manifeste dans les conflits opposant les autorités publiques et les populations.

Il ne s'agit pas de reconnaître aux règles locales, préexistantes à la GIRE, une supériorité de principe sur celles de la GIRE, mais de souligner l'absence de prise en compte et d'évaluation de l'efficacité des règles pré-GIRE en termes de protection des ressources. Le principe d'une hybridation des règles est rarement évoqué et ne transparait pas dans les terrains étudiés, caractérisés par la coexistence de modèles de gouvernance des eaux. L'absence de facilitateurs ou d'intermédiaires, insérés localement et impliqués dans des réseaux internationaux, rend difficile, de surcroît, l'articulation entre ces différents mondes.

Ainsi, alors que la finalité de la GIRE est la protection des ressources en eau, les conflits que son introduction a suscités ou exacerbés, reflets d'oppositions entre systèmes de valeurs, constituent des facteurs de risques environnementaux, voire sociétaux. Un nouveau modèle de gouvernance locale des ressources en eau, encastré dans les territoires locaux et fondé sur une coproduction des règles, reste donc à inventer.

LES AUTEURS

Catherine Baron

Catherine Baron est professeure à Sciences Po Toulouse et chercheuse au Lereps. Spécialiste des problématiques liées à l'accès à l'eau potable dans les quartiers précaires de villes d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Niger) et d'Indonésie, ainsi que des politiques de gestion des ressources en eau, ses travaux mobilisent les grilles de l'analyse institutionnaliste et du commun. Elle travaille sur la gouvernance des eaux (ressources et services) et la co-production des règles. Elle a coordonné de nombreux projets de recherche sur ces thématiques et a conduit des enquêtes de terrain dans des contextes contrastés (Asie, Afrique).

A récemment publié

Baron, C., & Maillfert, M. (2021). Le commun eau territorialisé : dynamique de construction et politisation. Éclairages à partir de cas au Burkina Faso et en Indonésie. *Flux*, 124-125(2-3), 127-142. <https://doi.org/10.3917/flux1.124.0127>

Baron, C., & Bonnassieux, A. (2021). Quelles politiques publiques pour les quartiers irréguliers des villes africaines ? Entre lotissement et laisser-faire. Le cas de Ouagadougou au Burkina Faso. *Annales de Géographie*, 738(2), 22-49. <https://doi.org/10.3917/ag.738.0022>

Baron, C., & Guigma, L. (2021). L'eau publique urbaine face à la Covid-19 au Burkina Faso. Stratégies institutionnelles et adaptations locales dans un quartier non loti de Ouagadougou. *Afrique contemporaine*, 269-270(1-2), 179-201. <https://doi.org/10.3917/afco.269.0179>

Yamba Siri

Yamba Siri est chercheur en sociologie à l'Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso) et à Sciences Po Toulouse (France). Ses travaux portent sur l'analyse de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et des services d'eau potable en Afrique, sous l'angle de la socio-anthropologie.

A récemment publié

Siri, Y. (2021). *Diffusion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Burkina Faso. Dynamiques territoriales, conflits d'acteurs et enjeux de préservation des ressources en eau. Traductions contrastées dans les sous bassins de Ziga (Nakanbé) et de la Vallée du Kou (Mouhoun)*. Thèse de doctorat en sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo/Université Toulouse Jean Jaurès.

Anne Belbéoc'h

Anne Belbéoc'h est chargée d'études au sein de la direction du programme et des interventions à l'agence de l'eau Seine-Normandie. Elle y assure le pilotage, la coordination et l'animation de la politique internationale depuis 2011 (soutien aux projets de coopération décentralisée, appui à la mise en œuvre locale de la gestion intégrée des ressources en eau – GIRE – à l'étranger, promotion des solutions fondées sur la nature, etc.). Parallèlement, elle participe à l'encadrement de travaux de recherche, notamment sur la diffusion des principes de GIRE à l'international. Depuis 2017, elle assure également la conduite de la politique territoriale de l'agence (programmation et suivi d'actions prioritaires eau & climat, structuration de la gouvernance de l'eau sur un territoire, etc.).

A récemment publié

Jaglin, S., Repussard, C., & Belbéoc'h, A. (2011). Decentralization and governance of drinking water services in small West African towns and villages (Benin, Mali, Senegal): the arduous process of building local governments. *Canadian Journal of Development Studies*, 32(2), 119-138. <https://doi.org/10.1080/02255189.2011.596021>

Jaglin, S., & Belbéoc'h, A. (2010). Services d'eau et décentralisations en Afrique de l'Ouest. Réflexions à partir de petites villes du Bénin et du Mali. In Schneier-Madanes, G. (Ed.), *L'eau mondialisée. La gouvernance en question* (199-218). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.schne.2010.01.0199>

BIBLIOGRAPHIE

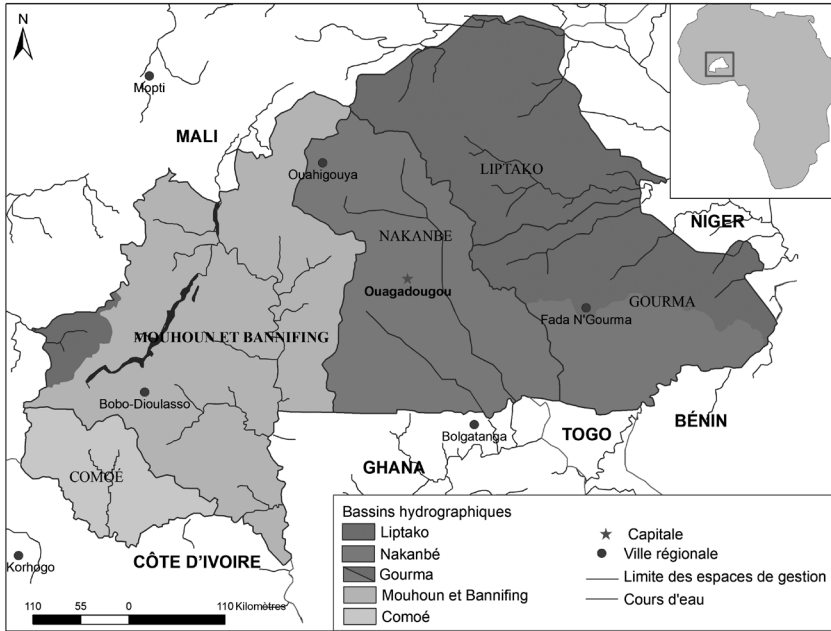
- AEN (Agence de l'eau du Nakanbé du Burkina Faso). (2019). *Bilan technique de mise en œuvre des activités de protection des ressources dans le bassin du Nakanbé*, Rapport annuel, Ziniaré.
- Allan, T. (2003). *IWRM/IWRAM: a new sanctioned discourse?*. SOAS Water Issues Study Group, School of Oriental and African Studies/King's College London, University of London, Occasional Paper 50. <https://lwrg.files.wordpress.com/2014/12/iwram-a-new-sanctioned-discourse.pdf>
- Allouche, J. (2016). The Birth and Spread of IWRM. A Case Study of Global Policy Diffusion and Translation. *Water Alternatives*, 9(3), 412-433. <https://www.water-alternatives.org/index.php/alldoc/articles/vol9/v9issue3/336-a9-3-2/file>
- Baron, C. (2014). Hybrid Water Governance in Burkina Faso: the ONEA experience. In McDonald, D. A. (Ed.), *Rethinking Corporatization and Public Services in the Global South* (62-87). Zed Books.
- Baron, C., & Maillefert, M. (2021). Le commun eau territorialisé: dynamique de construction et politisation. Éclairages à partir de cas au Burkina Faso et en Indonésie. *Flux*, 124-125(2-3), 127-142. <https://doi.org/10.3917/flux1.124.0127>
- Behrends, A., Park, S. J., & Rottenburg, R. (2014). Travelling Models: Introducing an Analytical Concept to Globalisation Studies. In *Travelling Models in African Conflict Management: Translating Technologies of Social Ordering* (1-40). Brill. https://doi.org/10.1163/9789004274099_002
- Benson, D., Gain, A. K., & Rouillard, J. J. (2015). Water Governance in a Comparative Perspective: From IWRM to a "Nexus" Approach?. *Water Alternatives*, 8(1), 756-773. <https://www.water-alternatives.org/index.php/alldoc/articles/vol8/v8issue1/275-a8-1-8/file>
- Biswas, A. K. (2004). Integrated Water Resources Management: A Reassessment. *Water International*, 29(2), 248-256. <http://dx.doi.org/10.1080/02508060408691775>
- Cherlet, J., & Venot, J.-P. (2013). Structure and Agency: Understanding Water Policy Changes in West Africa. *Water Policy*, 15(3), 479-495. <https://doi.org/10.2166/wp.2013.086>
- Clavier, C. (2013). Les causes locales de la convergence. La réception des transferts transnationaux en santé publique. *Gouvernement et action publique*, 2(3), 395-413. <https://doi.org/10.3917/gap.133.0395>
- Cleaver, F. (2002). Reinventing Institutions: Bricolage and the Social Embeddedness of Natural Resource Management. *The European Journal of Development Research*, 14(2), 11-30. <http://doi.org/10.1080/714000425>
- Di Maggio, P. J., & Powell, W. W. (1983). The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields. *American Sociological Review*, 48(2), 147-160. <https://doi.org/10.2307/2095101>

- Di Méo, G. (1998). De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. *L'information géographique*, 62(3), 99-110. <https://doi.org/10.3406/ingeo.1998.2586>
- Dumoulin, L., & Saurugger, S. (2010). Les *policy transfers studies*: analyse critique et perspectives. *Critique Internationale*, 48(3), 9-24. <https://doi.org/10.3917/crii.048.0009>
- Gallego-Ayala, J. (2013). Trends in integrated water resources management research: A literature review. *Water Policy*, 15(4), 628-647. <https://doi.org/10.2166/wp.2013.149>
- Global Water Partnership (GWP). (2000). *La gestion intégrée des ressources en eau*. GWP/TAC, 4. <https://www.gwp.org/globalassets/global/toolbox/publications/background-papers/04-integrated-water-resources-management-2000-french.pdf>
- Graefe, O. (2014). Le fétichisme du bassin versant. *Aqueduc.info*, 100, 28-29.
- Hassenteufel, P. (2005). De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques. *Revue française de science politique*, 55(1), 113-132. <https://doi.org/10.3917/rfsp.551.0113>
- Jacob, J. P. (2007). *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye (Burkina Faso)*. IRD.
- Jønch-Clausen, T. (2004). Integrated Water Resources Management (IWRM) and Water Efficiency Plans by 2005. Why, What and How?, *Global Water Partnership*, 45.
- Jønch-Clausen, T. (1992). Integrated management of land and water resources at the lowest appropriate levels: the Nordic Freshwater Initiative. In *Water Resources in the Next Century. Proceedings of the Stockholm Water Symposium*, 12-15 August 1991, Stockholm (105-108). Stockholm Vatten AB.
- Julien, F. (Ed.). (2012). *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne. Paradigme occidental, pratiques africaines*. Presses de l'université du Québec.
- Ki, F. T., Sankara-Bassonon, S. B., Congo, M., Bakyono, P. D., & Palm-Zowelengre, E. M. S. (2013). *Les agences de l'eau au Burkina Faso. Capitalisation du processus de mise en place*. Ministère de l'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement.
- Mehta, L., Derman, B., & Manzungu, E. (Eds). (2016). Flows and practices: The Politics of Integrated Water Resources Management (IWRM) in Southern Africa. *Water Alternatives*, 9(3).
- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques (MAHRH). (2001). *État des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion*, Ouagadougou.
- MAHRH (2001). *Loi n°002-2001/AN portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau*. Ouagadougou.

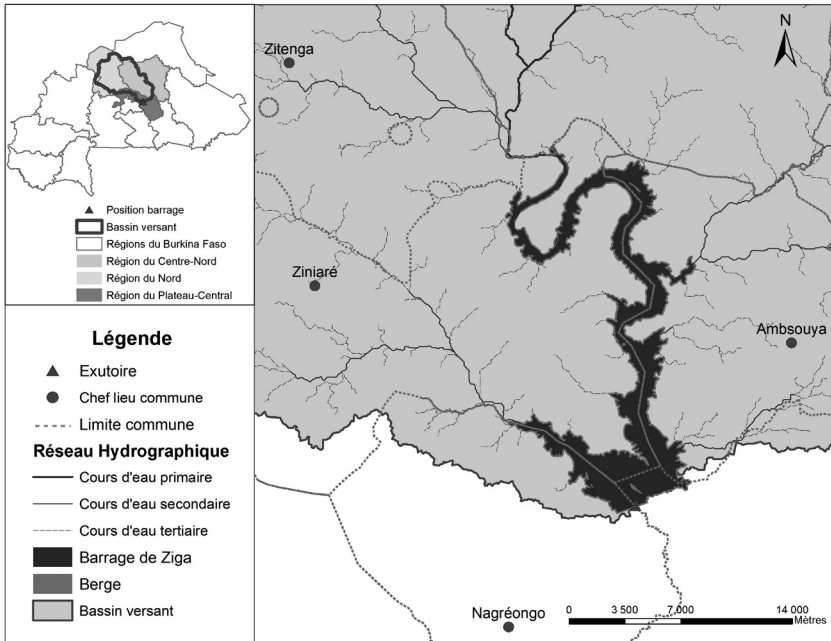
- Ministère de l'Environnement et de l'eau (MEA). (1999). *Trimestriel d'information G/RE-Eau*. Bulletin d'information sur la GIRE, n° 00, novembre.
- Molle, F. (2012). La GIRE : anatomie d'un concept. In Julien, F. (Ed.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne. Paradigme occidental, pratiques africaines*. Presses de l'université du Québec, 23-53.
- Molle, F. (2008). Nirvana concepts, narratives and policy models: insights from the water sector. *Water Alternatives*, 1(1), 131-156. <https://www.water-alternatives.org/index.php/allabs/20-a-1-1-8/file>
- Muller, P. (2009). *Les politiques publiques*. PUF.
- ONEA (Office National de l'Eau et de l'Assainissement). (2013). *Présentation du barrage de Ziga et rappels sur le contexte de réalisation*. Atelier d'échanges sur les problématiques d'utilisation et de gestion durable du barrage de Ziga, organisé par l'Agence de l'eau du Nakanbé, rapport de l'atelier, Ziniaré.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2021). *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*. Karthala.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press.
- Petit, O., & Baron, C. (2009). Integrated Water Resources Management: From General Principles to its Implementation by the State. The case of Burkina Faso. *Natural Resources Forum*, 33(1), 2009, 49-59. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1477-8947.2009.01208.x>
- Siri, Y. (2021). *Diffusion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Burkina Faso. Dynamiques territoriales, conflits d'acteurs et enjeux de préservation des ressources en eau. Traductions contrastées dans les sous bassins de Ziga (Nakanbé) et de la Vallée du Kou (Mouhoun)*. Thèse de doctorat en sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo/ Sciences Po Toulouse.
- Torou, B. M., Debevec, L., & Da, D. E. C. (2018). La difficile territorialisation de la gestion de l'eau au Burkina Faso : une lecture au filtre de la théorie de la proximité. *Développement durable et territoires*, 9(1). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.12046>
- Venot, J.-P., Torou, B. M., & Daré, W. (2014). Territorialisation ou spatialisation : les agences et comités locaux de l'eau au Burkina Faso. *Espace géographique*, 43(2), 148-163. <https://doi.org/10.3917/eg.432.0148>
- Wetta, C., Sampana, L., Janvier, K., Noufe, T., Sana, M., & Sirima, V. (2017). *Vers une gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso*. Rapport pour le PRESA. ODI. <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/58638/IDL-58638.pdf?sequence=2&isAllowed=y>

ANNEXES

Annexe 1: Les quatre bassins hydrographiques du Burkina Faso



Annexe 2: Carte du bassin versant de Ziga



► Les modèles voyageurs : une ingénierie sociale du développement

Sous la direction de Jean-Pierre Olivier de Sardan et Ilka Vari-Lavoisier

- **Introduction : pour une approche comparatiste des modèles voyageurs**

Jean-Pierre Olivier de Sardan – Ilka Vari-Lavoisier

DOSSIER

- **L'IPC à l'épreuve du kéré**

Des pérégrinations d'un modèle voyageur en pays malgache

François Enten

- **La fabrique transnationale de l'*accountability***

Construction et importation du modèle voyageur de « Parliamentary Monitoring Organization » dans la Tunisie en révolution

Quentin Deforge – Déborah Perez

- **Les *cash transfers* à l'épreuve de l'intermédiation administrative en Ouganda**

Rapports de domination et *policy feedbacks* dans la mise en œuvre d'un programme de pensions

Ronan Jacquin

- **La GIRE : un modèle voyageur confronté à la revanche de territoires**

La gouvernance de l'eau au Burkina Faso

Catherine Baron – Yamba Siri – Anne Belbéoc'h

- **Un si long voyage**

Les budgets par objectifs en Afrique

Marc Raffinot

DÉBATS

- **Le financement basé sur les résultats (FBR) en Afrique**

Mise en débat d'un modèle voyageur

Elisabeth Paul – Valéry Ridde

FIGURES DU DÉVELOPPEMENT

- **Circulations des travailleuses du sexe balkaniques autour de la Méditerranée**

Sardinella-Archangella, une figure paradoxale du développement

Alain Tarrus

LE DÉVELOPPEMENT DANS LES MÉDIAS

- **La médiatisation de deux modèles voyageurs dans les pays du Sud**

Maëva Littée – Laëtitia Larcher

ANALYSES BIBLIOGRAPHIQUES

ÉDITIONS DE LA SORBONNE

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
INSTITUT D'ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT
DE LA SORBONNE

20 €

ISBN : 979-10-351-0792-5
ISSN : 2554-3415



9 791035 107925

Couverture : Photo by Izzy Gibson on Unsplash, 2018.